

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES/SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

REF : SL

ARR2020\_ - 0061

**ARRETE****OBJET : DELEGATION DE FONCTION A RATOUCNIAK PATRICK, 5<sup>e</sup> MAIRE-ADJOINT**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** la délibération n° DEL2020\_ 0061 en date du 24 mai 2020 portant élection du Maire,**VU** la délibération n° DEL2020\_ 0063 en date du 24 mai 2020 portant élection des adjoints au Maire,**VU** l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire sous sa responsabilité et sa surveillance de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou à des membres du conseil municipal, dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux Maires-Adjoints,**ARRETE****ARTICLE 1 :** Délégation de fonction est accordée à Patrick RATOUCNIAK, 5<sup>e</sup> Adjoint au Maire, pour toutes les affaires communales relatives aux Finances, aux Marchés Publics et à la Vie des Quartiers,**ARTICLE 2 :** Monsieur Patrick RATOUCNIAK, 5<sup>e</sup> Adjoint au Maire, est habilité à signer les décisions relatives aux marchés concernant le domaine délégué, d'un montant inférieur à 15 000€ HT et prenant la forme d'un bon de commande.**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
- Madame le Procureur de la République du Tribunal judiciaire de MEAUX,
- Madame le Comptable Publique de Marne la Vallée,
- Madame le Directeur Général des Services de la mairie de Noisiel,
- A l'intéressé

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyen accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suite de l'arrêté N° ARR2020\_0061  
Portant délégation de fonction à Patrick RATOUCHE, 5e Maire adjoint

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de L'État.

Fait à Noisiel, le 24 MAI 2020

Le Maire  
Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'État le	24 MAI 2020	24 MAI 2020
Affiché le	24 MAI 2020	
Notifié le	24 MAI 2020	
Publié le	24 MAI 2020	

